

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
12/4/26
DOSSIER N°6027**

**DYNAMIQUE DU PHOSPHORE A L'ÉTANG DES LANDES
DANS UN CONTEXTE CLIMATIQUE EN ÉVOLUTION - PLAN
DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Mary-Line GEOFFRE, Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Réserve Naturelle
Nationale de l'Étang des Landes*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : DYNAMIQUE DU PHOSPHORE A L'ÉTANG DES LANDES DANS
UN CONTEXTE CLIMATIQUE EN ÉVOLUTION - PLAN DE FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2023-12/4/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- D'approuver la nature et le plan de financement de l'opération ci-après récapitulé, au regard de la dynamique du phosphore à l'Étang des Landes :

Dépenses (H.T.)	Recettes (H.T.)	
256 795,70 €	Fonds vert (80 %)	205 436,56 €
	Conseil Départemental de la Creuse – autofinancement (20 %)	51 359,14 €

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à déposer la demande de subvention correspondante au titre du Fonds vert ;

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Dit que la recette sera versée sur le budget départemental au chapitre 20, article 2031 et fonction 78.

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET